

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 30 (1958)

Heft: 2

Artikel: Le progrès technique et ses impérieuses exigences

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le progrès technique et ses impérieuses exigences

Exposé présenté par le délégué aux possibilités de travail le 21 novembre 1957, au «Club 44», à La Chaux-de-Fonds

I

Il n'est pas inutile, alors que s'achève une année qui a mis l'accent sur les problèmes économiques du jour, de reprendre conscience du fait que, parallèlement aux *fluctuations de la conjoncture* et aux problèmes qu'elles posent, les *structures économiques* sont en constant devenir. Elles se modifient selon un rythme assez variable, mais qui paraît lent par rapport à la cadence relativement rapide des fluctuations et à leur ampleur. Il y a des époques pendant lesquelles les structures économiques semblent s'être stabilisées et où le progrès technique est peu apparent. Jusqu'à la révolution industrielle, les structures économiques se sont modifiées avant tout sous l'effet de la découverte de nouveaux territoires, de nouvelles voies de communications et de nouveaux courants d'échanges; depuis ce moment, leur transformation est essentiellement une conséquence du progrès technique.

Au *XIX^e siècle*, l'utilisation industrielle de la *vapeur* a révolutionné les techniques de la production et l'apparition du *chemin de fer* les transports terrestres; ce siècle a été le témoin des premières applications industrielles de l'*électricité*. Au cours du *XX^e siècle*, cette énergie est devenue un facteur essentiel de l'expansion économique; le *moteur à explosion* a ressuscité les transports routiers et assuré l'essor prodigieux de l'*aviation*; de nouveaux moyens de propulsion (moteurs à réaction, etc.) confèrent une capacité et une souplesse accrues à ce moyen de transport. Nous sommes entrés dans l'ère de l'*automation*; grâce aux progrès de la cybernétique et de l'électronique, elle conquiert rapidement l'industrie et l'administration. Parallèlement, la consommation d'énergie croît rapidement, et les sources d'énergie traditionnelles ne peuvent plus satisfaire la demande. C'est à ce moment précis que l'homme a découvert la possibilité d'utiliser l'*énergie atomique*.

Je ne parlerai pas ici des applications de la technique dans le domaine militaire, encore que la guerre – et les faits paraissent donner raison à Héraclite, qui voyait en elle le moteur du progrès – ait en tout temps donné une forte impulsion à la technique. Je supposerai, dans l'exposé qui va suivre, que l'évolution «naturelle» de l'économie ne sera pas troublée ou interrompue par des conflits armés. Nous ferons abstraction de cette éventualité, qui serait désastreuse pour l'humanité tout entière; car enfin, on ne peut concevoir, disposer et entreprendre à longue échéance que si l'on a suffisamment d'optimisme pour tabler sur la sagesse des hommes et des nations. Seul cet optimisme permet de jeter un *regard sur l'avenir*, de déceler les tâches nouvelles et de rechercher les moyens propres à les résoudre.

L'évolution de la technique en Suisse reflète celle que l'on a enregistrée dans le monde. Le *XIX^e siècle* a provoqué chez nous des changements de structure analogues à ceux que l'Europe et les Etats-Unis ont connus. Les progrès techniques et économiques ont conféré une importance accrue aux industries mécanique et chimique; elles ont supplanté l'industrie textile, qui occupait autrefois le premier rang. Grâce aux aptitudes naturelles de la population, au niveau élevé de l'instruction publique, et tout particulièrement de l'Ecole polytechnique fédérale et des facultés des sciences naturelles de nos universités, la Suisse a pu se maintenir très longtemps en tête du progrès dans de nombreux domaines. Les positions que l'horlogerie suisse a conquises sont le résultat d'une heureuse conjonction du progrès technique, de la recherche scientifique et industrielle, des dons naturels d'une population laborieuse et intelligente et d'une initiative industrielle qui a su investir à bon escient des capitaux importants. Je montrerai plus loin que dans

aucun domaine la Suisse ne peut se permettre de se reposer sur ses lauriers, de vivre sur son acquis; cette remarque vaut aussi pour l'horlogerie, que les nouvelles découvertes de la technique et leurs applications vont placer et placent déjà en face de problèmes nouveaux et difficiles.

En Suisse comme ailleurs, l'évolution de l'économie et de ses structures ne s'est pas toujours poursuivie au même rythme. Aux périodes tumultueuses du milieu du *XIX^e siècle* ont succédé des phases de quasi-stagnation vers la fin du siècle. Les progrès techniques enregistrés au début du *XX^e siècle* n'ont pas pu empêcher la grande crise de l'entre-deux-guerres; cédant au pessimisme, on tendait même à penser qu'ils ne recelaient plus assez de dynamisme pour assurer la continuité de l'évolution et imprimer l'élan à la transformation progressive des structures économiques. Cette crise semblait avoir paralysé tout esprit d'initiative, toute imagination industrielle. Le recul du temps permet aujourd'hui de constater que les événements des années trente n'ont pas influencé l'évolution de manière essentielle et ne l'ont pas interrompue. Si l'on considère les choses dans leur durée, on constate que cette crise a provoqué tout au plus un ralentissement de l'expansion économique, un léger fléchissement de la ligne ascendante de l'évolution. Mais vous avez vécu à votre corps défendant ce qu'un «léger fléchissement» de ce genre signifie pour les hommes, pour une commune, pour une cité, pour une industrie, tout particulièrement dans une région dont la prospérité, comme dans le Jura, est indissolublement liée à l'essor d'une industrie, en l'occurrence l'horlogerie, ou comme dans le nord-est de la Suisse, l'industrie textile.

Les manifestations, dynamiques souvent, de la conjoncture sont beaucoup plus apparentes que les répercussions à longue échéance de la modification des structures économiques. Il est dès lors compréhensible que, depuis plus de vingt ans, on attache plus d'attention aux moyens d'influencer le cours de l'activité économique, à la *politique dite conjoncturelle*, qu'aux transformations des structures économiques. Mais si nous ne voulons pas nous laisser surprendre par les événements, nous ne devons pas négliger les changements qui s'opèrent lentement mais sûrement sous la surface. L'accélération du progrès technique qui caractérise notre époque les rend d'ailleurs plus sensibles qu'ils ne l'étaient au cours du premier tiers de notre siècle. Dans la mesure où le temps dont je dispose le permet, je voudrais jeter quelque lumière sur les étroites relations de cause à effet qui existent entre les exigences de la politique conjoncturelle et l'obligation où nous sommes de nous adapter à une modification importante de la structure économique. En d'autres termes, je voudrais montrer combien fortement la *conjonction des exigences conjoncturelles et structurelles* que doivent affronter le marché du travail et le marché des capitaux peut influencer notre réalité économique et créer des tensions qui posent à leur tour des problèmes difficiles.

II

Vous connaissez les avertissements que les autorités ont multipliés à l'adresse des milieux économiques pour les inviter à garder le sens de la mesure aux fins de tempérer les cadences de l'expansion économique. Je ne suis pas tout à fait étranger à ces appels. Le Conseil fédéral, le Directoire de la Banque Nationale, et des représentants éminents de la science économique ont attiré à plusieurs reprises l'attention sur les dangers du phénomène présent du *surexpansion*; on ne saurait nier que les hausses de prix qu'il déclenche ont un caractère inflationniste. A une énorme majorité, le peuple

suisse donne la préférence à l'économie libre. Mais il n'en est pas moins persuadé que l'Etat moderne ne peut renoncer à exercer une influence sur le devenir économique, que ce soit pour stimuler les énergies ou l'entraide ou encore pour empêcher certains débordements. Ces interventions sont réglées par les articles économiques de la Constitution, en particulier par l'article 31 bis. En voici le préambule: «Dans les limites de ses attributions constitutionnelles, la Confédération prend des mesures propres à augmenter le bien-être général et à procurer la sécurité économique des citoyens.» Cette disposition et celles qui suivent justifient la plupart des interventions de la Confédération dans les secteurs les plus divers de l'économie; elle peut notamment édicter des dispositions pour sauvegarder d'importantes branches économiques ou professions menacées dans leur existence, pour conserver une forte popularité paysanne, pour assurer la productivité de l'agriculture, pour protéger des régions dont l'économie est menacée, pour prendre des mesures de précaution en prévision de temps de guerre, etc. L'article 31 quinquies revêt une importance toute particulière: «La Confédération prend conjointement avec les cantons et l'économie privée des mesures tendant à prévenir des crises économiques et, au besoin, à combattre le chômage. Elle édictera des dispositions sur les moyens de procurer du travail.» Cet article constitutionnel implique pour la Confédération l'obligation non seulement de pratiquer une politique conjoncturelle – en tenant naturellement compte des lois du marché – mais aussi de suivre avec attention les modifications des structures économiques et d'appuyer les efforts qui sont déployés pour que notre économie demeure adaptée au progrès technique.

Si le peuple suisse donne la préférence à l'économie libre, il a cependant inséré dans la Constitution des dispositions qui permettent, qui exigent même un certain interventionnisme. On doit donc se demander de quelle manière et selon quelles modalités la Confédération peut intervenir dans la vie économique. Elle a toute sorte de possibilités. Par exemple, elle peut agir par le biais de la politique douanière et commerciale. La garantie des risques à l'exportation, qui permet de répartir les risques politiques et commerciaux entre l'Etat et les entreprises, constitue un moyen efficace de stimuler l'activité. Il convient aussi de considérer que la Confédération, les cantons et les communes ne sont pas seulement des corps politiques; ils sont aussi des entités économiques; en leur qualité de consommateurs, de producteurs ou de distributeurs de services, ils exercent une forte influence sur l'activité économique. L'opinion et les milieux économiques attendent des pouvoirs publics qu'ils observent un comportement conforme aux exigences de la politique conjoncturelle, dont l'objet est de maintenir l'emploi à long terme et de prévenir autant que possible les fluctuations. Les pouvoirs publics observent ce comportement dans une certaine mesure; ils sont parfois contraints de s'en écarter pour les raisons mêmes qui empêchent l'économie privée de s'y plier toujours. L'accélération du progrès technique pose de lourdes exigences aux pouvoirs publics, qui ont notamment la charge de l'instruction publique et – en partie – de la recherche scientifique.

L'Etat peut aussi aménager la politique fiscale de manière à influencer l'activité économique. Je constate qu'il est malheureusement difficile de faire obéir la fiscalité aux principes de la politique conjoncturelle. Il n'en reste pas moins que ce que nous pourrions appeler l'automatisme fiscal et douanier peut contribuer à compenser les effets des fluctuations; les impôts sont prélevés sur la base de revenus déjà encaissés et les droits de douane sont calculés non pas *ad valorem*, mais sur la base du poids, et ne sont donc pas liés au prix. Cependant, nombre de prescriptions légales empêchent de pratiquer une politique fiscale entièrement conforme aux exigences de la politique conjoncturelle; je songe en particulier au principe en vigueur dans nombre de communes et qui exige un équilibre non pas cyclique, mais annuel des recettes et des dépenses.

A l'étranger tout particulièrement, les interventions offi-

cielles sur le marché des capitaux constituent un instrument rationnel de la politique conjoncturelle. En Suisse, l'Etat ne peut recourir à ce moyen que dans une mesure limitée, pour la simple raison que le marché des capitaux obéit aux lois de la concurrence et que son fonctionnement n'est pas – et ne doit pas être – influencé de manière décisive par la politique financière de l'Etat. C'est ici le lieu de redresser une erreur largement répandue: le resserrement du marché des capitaux n'est pas une conséquence des mesures prises par la Confédération et la Banque Nationale; il est dû au jeu de la libre concurrence, plus efficace que les interventions auxquelles pourraient songer l'Etat et ses organes. Il est tout simplement faux de prétendre que la contraction du crédit et la montée des taux d'intérêt ont été provoquées par des interventions de la Confédération et de la banque d'émission. La Confédération a stérilisé des disponibilités à un moment où il y avait encore pléthore de capitaux et où les taux d'intérêt baissaient dangereusement et menaçaient de paralyser l'épargne. En revanche, la Confédération a remis des capitaux dans le circuit économique alors que l'économie commençait à éprouver les conséquences d'une raréfaction des capitaux qui est intervenue naturellement, sans avoir été provoquée par des interventions artificielles. Et si le pouvoir central ne jette pas tous les capitaux dont il dispose sur le marché, c'est parce que toute entreprise de l'importance de la Confédération – on est justifié à la considérer à certains égards comme une entreprise – doit disposer à tout moment de certaines liquidités, d'une masse appréciable de manœuvre; elle ne peut donc pas se défaire entièrement de ses réserves.

Il importe de connaître bien ces relations de cause à effet parce que l'état du marché de l'argent et des capitaux détermine dans une large mesure la faculté de l'économie nationale de saisir les possibilités d'expansion offertes par le progrès technique. Dans l'ensemble, la Constitution permet à la Confédération d'exercer une influence sur le cours de l'économie, mais dans certaines limites seulement. Elle doit se contenter d'atténuer les fluctuations de l'activité et de faciliter les modifications des structures économiques commandées par le progrès technique et les adaptations qu'elles requièrent; mais l'Etat ne doit en aucun cas s'opposer à cette évolution. Nous examinerons plus tard par quels moyens la Confédération, les cantons et les communes peuvent encourager en temps opportun l'adaptation de notre équipement économique au progrès technique.

III

Si, cédant à la crainte qu'inspire le phénomène présent de surexpansion, on négligeait d'aborder et de résoudre les problèmes essentiels que pose l'évolution technique, on commettrait une très grave erreur. On ne peut pas choisir entre les exigences de la politique conjoncturelle et celles de la technique. Il faut s'efforcer de les concilier dans la mesure du possible, compte tenu de la main-d'œuvre, des ressources intellectuelles et financières dont on dispose. Un exemple illustrera mieux ce que je veux dire: l'industrie du bâtiment – comme le marché des capitaux – doit faire face à une demande d'une telle ampleur qu'il est nécessaire de réduire le volume des constructions. Cependant, la nécessité où nous nous trouvons de demeurer de niveau avec le progrès technique et de nous adapter aux modifications des structures économiques nous commande de construire et d'équiper des laboratoires et des instituts de recherches et de les doter d'un personnel suffisant. Nous devons donc opérer un dosage entre les exigences d'une politique conjoncturelle qui commande la retenue et celles auxquelles nous devons répondre si nous voulons rester dans le train du progrès. Je citerai encore un autre exemple: les besoins d'énergie sont si accusés que nous ne pouvons nous permettre ni d'interrompre, ni de retarder la construction de centrales hydro-électriques. De surcroît, nous devons déployer parallèlement les efforts les plus grands pour que la Suisse dispose dans un délai utile de réacteurs atomiques de puissance. Toutes ces tâches doivent être abordées de front avec les moyens limités

dont dispose le marché suisse des capitaux. Nous n'avons pas la possibilité de renoncer à l'une ou à l'autre.

A notre grand étonnement, nous nous trouvons brusquement dans la situation de ces régions dites sous-développées et qu'avec un peu plus de tact qu'hier on qualifie aujourd'hui de *pays en voie de développement*. Nous avons, et simultanément, un nombre considérable de tâches à résoudre. Mais les moyens dont nous disposons pour les aborder sont limités. Nous devons donc nous employer à *les mobiliser de la manière la plus rationnelle*; à cet effet nous devons établir un plan, voire des plans. Nous devons prendre à notre compte la recommandation adressée aux pays pauvres en capitaux de ne pas tout entreprendre à la fois. Il y a cent ans et davantage, quand la Suisse a commencé à s'industrialiser, elle a pu faire appel à des capitaux étrangers. Nombre de grandes entreprises de chez nous ont été constituées de cette manière. Le chemin de fer du Gothard a été financé en grande partie par l'étranger et, il n'y a pas très longtemps encore, la ligne de la Furka – qui n'était pourtant pas un placement particulièrement intéressant. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons plus – à moins d'accepter de faire face à des charges sensiblement plus élevées – recourir à ce moyen pour corriger ce qu'a de limité la capacité du marché suisse des capitaux, alimenté uniquement par l'épargne et les excédents de la balance des revenus. En effet, en dépit de la hausse du taux d'intérêt enregistrée en Suisse ces derniers temps, le loyer de l'argent est beaucoup plus élevé à l'étranger. L'extraordinaire essor de l'économie allemande a pour corollaire des charges de capital extrêmement élevées.

Cependant, la Suisse, comme les autres pays, doit *faire face d'une manière ou de l'autre aux exigences du progrès technique* et faire peut-être à cet effet, à l'instar de l'Allemagne occidentale, des sacrifices et un effort plus grands, accepter même, selon les circonstances, de réduire temporairement la consommation. Les spoutniks et d'autres des réalisations soviétiques qui étonnent le monde ont été payés au prix d'un effort surhumain de la main-d'œuvre et de restrictions draconiennes imposées aux consommateurs. Nous devons nous persuader qu'il est impossible de toujours exiger «le beurre et l'argent du beurre». Je sais que je n'exprime qu'une opinion personnelle en disant que seule une élévation du taux d'intérêt, c'est-à-dire une rémunération plus ample de l'épargne, peut permettre de réaliser l'équilibre entre la demande de capitaux – qui va croissant en liaison avec le progrès technique – et l'offre. La nécessité de rétablir cet équilibre exige des sacrifices de toutes les catégories de débiteurs, y compris les débiteurs hypothécaires. Il va sans dire que cette solution implique le danger d'une hausse temporaire des prix – je songe avant tout aux loyers et aux produits agricoles. Mais ces hausses n'auront plus alors un caractère vraiment inflationniste; les charges de capital et les risques inhérents à la situation présente du marché des capitaux maintiendront les investissements publics et privés dans des limites raisonnables. Il y a quelques mois, en revanche, la conjonction d'un taux d'intérêt anormalement bas, d'une montée des prix de caractère inflationniste et de possibilités de placement qui paraissaient dénuées de risques, créait encore une situation dangereuse. La situation s'est fondamentalement modifiée depuis. Aujourd'hui, les charges de capital et les risques sont tels que chacun pèse mûrement les avantages et les inconvénients avant d'immobiliser des capitaux.

IV

Je ne voudrais cependant pas qu'en matière d'investissements on *passe de l'optimisme le plus béat au pessimisme le plus grand* et que l'on tombe d'un excès dans l'autre. Ce comportement serait absolument incompatible avec les exigences du progrès technique et il placerait le monde occidental dans un état d'infériorité peut-être durable à l'égard du régime soviétique, dont les décisions et les initiatives ne sont pas hypothéquées par des considérations de rentabilité ou par la crainte du risque. Le monde libre serait alors précipité dans une crise grave; les niveaux de vie baisseraient;

il connaîtrait des tensions économiques, sociales et politiques qui pourraient aboutir à une catastrophe. *L'accélération rapide du progrès est un facteur décisif de la modification des structures économiques et sociales*. Si cette évolution exige des nations occidentales de l'imagination, de l'initiative, le courage d'affronter les risques, un effort accru, elle ouvre en revanche des perspectives *d'améliorer la condition matérielle* des masses et de *changer la face du monde*, sur le plan social notamment. Quant à savoir si ces changements contribueront à augmenter le simple bonheur de l'homme ou à promouvoir sa dignité, c'est, comme disait Kipling, une autre histoire. Cela dépend des qualités morales des individus et des communautés qu'ils forment, de notre attachement aux valeurs qui ont fait la grandeur et le rayonnement de la culture occidentale. Il n'en reste pas moins que la science et la technique nous ont rendus maîtres de forces incommensurables. Saurons-nous les discipliner, les utiliser pour le bien ou partagerons-nous le sort de l'apprenti sorcier de Goethe? Ces questions sont graves, décisives. Mais il est réconfortant de constater qu'elles figurent parmi celles que les hommes d'aujourd'hui se posent le plus impérieusement.

Quelles sont *les principales exigences posées par le progrès technique*? Tout d'abord, nous devons réserver une part suffisante du revenu national à l'instruction, à la formation professionnelle, à la recherche scientifique et industrielle. En dépit du resserrement des capitaux, il ne faut pas négliger les investissements que requièrent les recherches industrielles et le perfectionnement de l'outillage et des méthodes de production. J'ajouterai qu'il est préférable de concevoir cet effort à long terme plutôt qu'à court terme, de penser à semer avant de récolter; comme le paysan, il faut réserver une partie de la récolte à l'ensemencement. En d'autres termes, une partie des fruits de la productivité doit être consacrée à la recherche et au perfectionnement de l'outillage, c'est-à-dire soustraite à la consommation. Cette exigence, le travailleur suisse la comprendra parce que l'amélioration de ses conditions d'existence est liée à l'essor du progrès technique et économique. Il ne m'appartient pas d'aborder ici le problème des salaires et de la durée du travail. Je souhaite à chacun le salaire le plus élevé possible et des loisirs suffisants pour participer à la joie de vivre. Mais je n'en suis pas moins persuadé qu'une partie essentielle du produit du travail doit être réservée à la couverture des dépenses qu'exigent la recherche scientifique et industrielle et le perfectionnement de l'outillage et des méthodes de production; c'est le seul moyen d'empêcher que la Suisse ne soit dangereusement dépassée par certains pays, qui s'emploient à promouvoir le progrès technique sans se soucier des besoins et des aspirations des hommes. Mais cela signifie aussi que nous devons nous préoccuper plus sérieusement que jusqu'à maintenant des moyens propres à engager les travailleurs de toutes les catégories à épargner davantage et à participer directement aux investissements destinés à accroître le potentiel économique du pays.

A cet effet, il convient de *promouvoir la formation professionnelle dans tous les domaines et à tous les échelons*. On ne peut pas pousser la recherche scientifique et industrielle si l'on ne dispose pas de suffisamment de collaborateurs scientifiques, de techniciens et de main-d'œuvre qualifiée. L'essor économique se ramène à un problème humain. Abstrait de l'homme, le capital n'est que matière morte. Le progrès technique pose d'aussi lourdes exigences à la volonté humaine qu'au marché des capitaux. Nous devons augmenter et améliorer les possibilités de formation, élargir la base de recrutement des collaborateurs qualifiés. Cette exigence appelle des innovations hardies dans les domaines de l'instruction publique, de la recherche, des bourses, de la politique fiscale, etc. *Nous devons réaliser une coordination optimum des efforts de la Confédération, des cantons, des communes et de l'économie privée*. Ce problème est à l'étude. En liaison avec ce qui précède, je considère que les interventions de nature à secouer un certain traditionalisme du pouvoir central, à renouveler l'air de certains bureaux constituent un apport

certain à la création de possibilités de travail à longue échéance.

Cependant, l'effort déployé par les pouvoirs publics sur les plans de l'instruction et de la formation et dans d'autres domaines sera toujours insuffisant s'il n'a pas pour corollaire un effort parallèle de l'économie privée. Les *diverses industries* doivent *confronter sans cesse leurs méthodes de travail, leur équipement et leurs productions avec le progrès technique* et procéder aux adaptations nécessaires (révision des méthodes, perfectionnement de l'outillage, abandon de la fabrication de certains articles ou lancement de nouveaux produits, etc.). Il faut se convaincre que l'écoulement atteint aujourd'hui n'est pas assuré à toujours, que la Suisse ne pourra pas toujours affronter la compétition dans tous les domaines, que l'accélération du progrès technique, la modicité de nos ressources, un potentiel économique relativement faible au regard de celui d'autres pays, comme aussi l'aggravation de la concurrence nous mettront et nous mettent déjà en demeure d'opérer un choix, un tri, et de coordonner mieux nos efforts.

Parallèlement, il sera nécessaire d'intensifier la collaboration avec les pays occidentaux et de coopérer au sein d'organes et d'entreprises communs. Des solutions de ce genre se dessinent dans le domaine de l'énergie atomique. Je crois qu'une collaboration internationale peut nous ouvrir des perspectives intéressantes dans les domaines de l'automatisation et de l'électronique; je songe à une division du travail, certaines fabrications spéciales étant réservées à l'industrie suisse. On peut penser cependant que nous ne pourrions nous assurer certaines productions intéressantes qu'en renonçant à d'autres qui le sont moins. Comme je l'ai dit il y a un instant, nos ressources de main-d'œuvre et de capitaux sont limitées. Cette réalité, l'évolution qui se dessine et les perspec-

tives qu'elle ouvre contraignent donc les entrepreneurs à faire preuve d'une plus grande mobilité, à procéder aussi à des investigations économiques et techniques plus poussées, à prendre des décisions parfois douloureuses, mais toujours hardies.

Les tentatives faites en Europe occidentale pour créer un *marché commun* et une *zone de libre échange* agiront dans le même sens que l'évolution technique; d'ailleurs, seule l'expansion de l'aire économique permet d'utiliser rationnellement les possibilités nouvelles offertes par la technique.

Il est évident que l'accélération du progrès technique a pour effet d'accroître les exigences posées à l'individu. Mais chacun aura le *choix entre des activités qui seront toutes intéressantes*. Pendant un certain temps encore, l'effort requis demeurera intense et une partie appréciable du rendement accru que nous espérons sera absorbée par les investissements destinés à promouvoir le progrès technique; ils seront répartis entre les écoles, les instituts de recherches, les laboratoires, consacrés à améliorer la productivité des entreprises, à rémunérer mieux l'expérience et les connaissances, etc. Tous ces investissements nous mettront mieux en mesure d'affronter les exigences nouvelles.

L'avenir vers lequel nous marchons ne sera pas le paradis qu'imaginent les contemplatifs; mais il offrira à l'homme mille possibilités de faire fructifier ses dons et ses qualités. Cependant, l'homme doit veiller à ne pas devenir un esclave de la technique. «*Primum vivere, deinde philosophari*» dit un dur précepte. Mais n'oublions pas le second membre de la phrase: la philosophie, le sens du beau, de la contemplation, la réflexion et la pensée désintéressées et, comme nous en avertissait Ramuz, le besoin de grandeur. Car enfin, à quoi servirait-il à l'homme de conquérir le monde s'il perdait son âme?

Informations

Union internationale des organismes familiaux

Congrès mondial de la famille

Paris, 16-21 juin 1958

Placé sous le haut patronage de M. René Coty,
président de la République française.

Redécouverte de la famille par le monde contemporain:

Apports et exigences réciproques des familles et de la société.

L'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) a été créée à l'issue du Congrès mondial de la famille et de la population qui s'est tenu à Paris en juin 1947. Sa fondation a reçu un caractère définitif en 1948 à Genève où sa première assemblée générale a défini ses statuts et fixé son siège à Paris.

C'est également à Paris que sera célébré le dixième anniversaire de l'Union internationale des organismes familiaux et que sera réuni, à cette occasion, un Congrès mondial de la famille qui se déroulera du 16 au 21 juin 1958.

I. Perspective et buts du congrès

Le congrès aura pour thème fondamental la redécouverte de la famille par le monde contemporain. Il se proposera de mettre en lumière l'importance prise dans tous les pays par les structures et les réalités familiales en présentant une synthèse des réponses actuellement apportées aux besoins et aux aspirations des familles tant par les institutions nationales et internationales que par les diverses disciplines scientifiques. La perspective des travaux sera dominée par les constatations suivantes:

1. Les institutions internationales publiques ou privées ont, chacune dans le domaine qui lui est propre, poursuivi des études, entrepris des réalisations, établi des programmes qui intéressent au premier chef toutes les familles du monde. L'Union interna-

tionale des organismes familiaux croit que le moment est venu d'inviter ces institutions à présenter une synthèse de leurs activités en faveur des familles. Parallèlement, l'union s'attachera à établir elle-même le bilan de ses propres travaux après dix années d'existence et à définir la place exacte de son action au regard des autres grandes institutions internationales.

2. Dans de nombreux pays, la famille est devenue un objet d'études scientifiques et le point d'application d'influences multiples d'ordre économique, social et même politique. La société, les pouvoirs publics, les grandes forces sociales et spirituelles s'intéressent aux problèmes vitaux des familles, en raison à la fois des multiples fonctions que celles-ci assument et de l'avenir qu'elles portent en elles.

En même temps, la sociologie, l'économie, la psychologie, les sciences médicales et les techniques d'éducation redécouvrent la famille en tant qu'unité sociale de base et facteur irremplaçable du développement harmonieux de l'être humain.

Il est du plus haut intérêt de faire le point des réponses partielles et complémentaires apportées aux problèmes de la vie des familles aussi bien par les diverses disciplines scientifiques que par les institutions politiques, économiques et sociales. Cette «redécouverte» de l'introduction des aspects familiaux dans les sciences et les techniques modernes appelle une synthèse dont il serait utile de tirer des conséquences pratiques.

3. Parallèlement, les familles ont pris conscience de leurs exigences et de leurs responsabilités envers la société et envers elles-mêmes. Isolément ou collectivement, ces familles sont de plus en plus capables de répondre valablement à l'attente de la société et aux interrogations des hommes de science, ainsi que de résoudre leurs propres difficultés.

Il importe donc, et c'est sans doute l'un des aspects de la vocation propre de l'UIOF, de susciter une large confrontation et un mutuel